

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
représentée par son président, Monsieur David LAPPARTIENT
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 448 763 00028**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 830 670 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 191 459,50 €, le solde restant s'élève à 1 639 210,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 263 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 093 670 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **3 031 600 €.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 78 664 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

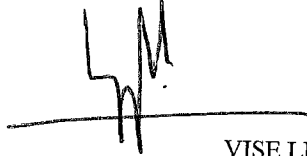
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 4 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLISME

P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS



Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

WISE LE 28/06/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21021293949

Claudie SAGNAC

¹ - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Avec une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	119357	119872	129972	130781	13704		
	Nombre total de licences et d'ATP	0	0	0	0	0		
	Nombre et taux de licences féminines	119357	119872	129972	130781	13704		
	Nombre et taux de licences en ZUS	11902 (9,97%)	12286 (10,27%)	15000 (11,81%)	17000 (13%)	19000 (14,1%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	2000 (1,58%)	2500 (1,91%)	2500 (1,88%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	25662 (21,5%)	25762 (21,53%)	27000 (21,28%)	(%)	(%)		
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	127	127	250	300	800		
	Solidité financière	-9,87	0,0 %	0,0 %	5,0 %	10,0 %		
	Rang sportif de la France	4	2	4	3	2		
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	4	4	4	3	2		
Emplois d'avenir	100%	100%	100%	100%	100%			
Taux de suivi médical complet - SHN	100%	100%	100%	100%	100%			
Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	100%	100%	100%	100%			
Lettres de missions signées dans CTS-Web	0	0	0	0	0			
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0			
Nombre et taux de lettres de missions signées	33 (82,5%)	35 (76,09%)	100%					

Objectifs partagés

Objectif	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Plan de féminisation	6%	10%	8%	15%	20%			
Structuration et accompagnement des collectifs équipe de France féminines route et piste pour nb	10	10	13	10	10			
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux	13 en cours	31	19 en cours	31	31			
Suivi du double projet des athlètes de haut niveau	75%	85%	83%	85%	80%			
Suivi de la professionnalisation des AHN	23	27	32	30	35			
Création d'un institut ressource sur les formations aux métiers du cyclisme	380	400	410	450	500			
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH	5	8	8	8	10			
Créer la dynamique de performance sur le Centre National de Cyclisme de Saint Quentin	6480	7500	7660	8000	9000			
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance	5	6	7	8	8			
Protection de la santé du SHN	7	5	16	5	5			
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière	7	10	12	15	15			
Développement d'un plan sport santé	20%	35	25%	40	50			
Développement durable et cyclisme	65%	70%	75%	80%	80%			
Cibler la détection des meilleurs potentiels	en cours	80%	55%	70%	75%			
Mise en place d'une dynamique avec le secteur professionnel	27	30	30	30	40			

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Action 1	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Action 1	247 500 €	141 000 €	97 000 €	150 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	125 000 €	80 000 €	80 000 €	45 000 €
Structure fédérale	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 4	60 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Professionnalisation de l'activité	122 500 €	61 000 €	17 000 €	105 500 €
Formations fédérales	81 500 €	30 000 €	0 €	81 500 €
Plan de féminisation	41 000 €	31 000 €	17 000 €	24 000 €
Action 1	142 000 €	96 000 €	65 000 €	77 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	115 000 €	77 000 €	57 000 €	58 000 €
Action 3	115 000 €	77 000 €	57 000 €	58 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	15 000 €	11 000 €	0 €	15 000 €
Action 4	15 000 €	11 000 €	0 €	15 000 €
Professionnalisation de l'activité	12 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH	13 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Action 1	70 000 €	50 000 €	35 000 €	35 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	20 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 2	25 000 €	20 000 €	10 000 €	15 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	45 000 €	30 000 €	25 000 €	20 000 €
Suivi du double projet des athlètes de haut niveau	45 000 €	30 000 €	25 000 €	20 000 €
Action 2	553 000 €	457 000 €	443 000 €	110 000 €
Aides personnalisées (AP)	535 000 €	445 000 €	443 000 €	92 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	265 000 €	265 000 €	263 000 €	2 000 €
Action 4	270 000 €	180 000 €	180 000 €	90 000 €
Professionnalisation de l'activité	18 000 €	12 000 €	0 €	18 000 €
Structuration et accompagnement des collectifs équipe de France féminines route et piste pour r/o	225 000 €	190 000 €	190 000 €	35 000 €
Action 2	225 000 €	190 000 €	190 000 €	35 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	225 000 €	190 000 €	190 000 €	35 000 €
Action 2	2 048 000 €	1 550 000 €	1 520 000 €	528 000 €
Créer la dynamique de performance sur le Centre National de Cyclisme de Saint Quantin	2 048 000 €	1 550 000 €	1 520 000 €	528 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 085 000 €	950 000 €	920 000 €	165 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	505 000 €	340 000 €	340 000 €	165 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	458 000 €	260 000 €	260 000 €	198 000 €
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance	230 000 €	200 000 €	155 000 €	75 000 €
Action 2	230 000 €	200 000 €	155 000 €	75 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	230 000 €	200 000 €	155 000 €	75 000 €
Action 2	230 000 €	200 000 €	155 000 €	75 000 €
Cibler la détection des meilleurs potentiels	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 2	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Protection de la santé du SHN	435 800 €	400 400 €	277 170 €	158 730 €
Action 3	435 800 €	400 400 €	277 170 €	158 730 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	128 400 €	128 400 €	122 170 €	6 230 €
Prévention dopage	67 500 €	62 000 €	15 000 €	52 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	240 000 €	210 000 €	140 000 €	100 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	370 000 €	240 000 €	148 000 €	222 000 €
Action 2	370 000 €	240 000 €	148 000 €	222 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	350 000 €	230 000 €	140 000 €	210 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	270 000 €	87 000 €	33 000 €	237 000 €
Action 1	270 000 €	87 000 €	33 000 €	237 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	250 000 €	80 000 €	0 €	250 000 €
Développement d'un plan sport santé	250 000 €	80 000 €	0 €	250 000 €
Action 1	229 000 €	117 000 €	75 500 €	153 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	229 000 €	117 000 €	75 500 €	153 500 €
Action 4	167 000 €	72 000 €	51 500 €	115 500 €
Création d'un institut ressource sur les formations aux métiers du cyclisme	62 000 €	45 000 €	24 000 €	38 000 €
Formations fédérales	1 145 400 €	3 663 400 €	3 093 670 €	2 051 730 €
TOTAL	1 145 400 €	3 663 400 €	3 093 670 €	2 051 730 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

263 000 €
2 830 670 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Crédit du Nord



Une autre vision de la banque

Titulaire du compte :

FFC

Libellé du sous-compte :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027

BIC : NORDFRPP

Adresse :

FEDERATION FRANCAISE DU CYCLISME

5 RUE DE ROME

93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé